



Mission Protocole

Décision n° 2024-274

Objet : Convention avec la librairie « Le Roi Lire »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la Ville de récompenser les bacheliers Scéens de 2024,

Considérant le projet de la Ville d'offrir aux bacheliers 2024 ayant obtenu la mention « Bien », « Très bien » et « Félicitations du jury », un chèque cadeau à utiliser dans la librairie Le Roi Lire,

APPROUVE la convention avec M. Gille BERAT, directeur de la librairie « Le Roi Lire » située 4 rue Florian à SCEAUX.

AUTORISE le maire à la signer.

PRECISE que le montant du chèque cadeau s'élève à 50 € d'une validité d'un an à compter du 11 octobre 2024 jusqu'au 30 juin 2025.

PRECISE que les dépenses mentionnées sont prévues au budget 2024 de la Ville.

Fait à Sceaux, le 5 septembre 2024



Philippe LAURENT